

Réponse à l'interpellation ordinaire de M. David Payot « Entre le Théâtre des Roseaux et les Docks, quelle place ont trouvé les artistes de la région ? »

Pour rappel et en complément aux éléments mentionnés par M. David Payot dans son interpellation déposée le 8 novembre 2011, il y a lieu de relever que le préavis 2003/33 du 3 juillet 2003¹, adopté par le Conseil communal le 28 octobre 2003, ne définissait pas les missions et objectifs de la future salle lausannoise de musiques actuelles. C'est la raison pour laquelle Mme Evelyne Knecht déposa l'amendement cité par l'interpellateur.

Ce n'est qu'au plus fort de la crise financière des Docks en 2006-2007 et sous l'impulsion de la nouvelle Municipalité que l'avenir de la salle, sa mission et ses objectifs furent clairement définis. Le préavis 2007/28 du 10 mai 2007, adopté par le Conseil communal le 3 juillet 2007, stipule en effet à son chapitre 4 que « *la mission de la salle de concerts Les Docks [...] se résume en trois points :*

- *Développer et encourager la création dans le domaine des musiques actuelles à Lausanne ;*
- *Offrir des concerts de musiques actuelles de qualité à des prix accessibles à l'ensemble du public ;*
- *Valoriser le travail des musiciens et créateurs locaux et régionaux*².

Quant aux objectifs liés à la création des Docks, ils sont les suivants³ :

- créer un lieu avec une identité propre rattachée aux musiques actuelles ;
- mettre en place une programmation variée ;
- contribuer au rayonnement culturel de la Ville de Lausanne ;
- offrir une scène aux musiciens et groupes locaux et favoriser la créativité locale ;
- développer les collaborations avec les différents acteurs des musiques actuelles lausannoises ;
- devenir un lieu de rencontre culturelle et social ;
- (statut de salle de concerts des Docks).

Ceci étant rappelé, la Municipalité répond comme suit aux différentes questions de l'interpellateur :

Question N° 1

Est-ce que le rôle essentiel des Docks est toujours, sur la base de la conclusion 1 du préavis 2003/33, « d'offrir un tremplin aux musiciens et aux musiciennes de la région, ainsi qu'aux élèves des écoles professionnelles de Suisse romande » ?

Réponse

Oui, il s'agit de l'un des objectifs mais ce n'est pas le seul, comme rappelé dans le préambule. Cet objectif est d'ailleurs précisé dans le préavis 2007/28 à son chapitre 4.4.2. La Municipalité y rappelle « *la vocation de formation de la salle des Docks qui doit, notamment, permettre aux musiciens locaux et régionaux d'accéder à la scène et être intégrés dans la programmation des saisons à venir. Cela implique également :*

- *la mise à disposition de locaux, en fonction de la programmation, aux musiciens et groupes locaux et régionaux pour un travail de préparation, de répétition et d'enregistrement ;*

¹ BCC 2003, Rapport-préavis 2003/33 du 3 juillet 2003. Réhabilitation du Théâtre des Roseaux d'Expo 02 pour une nouvelle salle de concert. Parcelle No 891, sise à Sévelin 36. Réponse à la motion de M. Maurice Calame et consorts, séance no 14 du 28 octobre 2003, pp. 353-374

² BBC 2007, Préavis 2007/28 du 10 mai 2007, Fondation pour les musiques actuelles « Les Docks ». Assainissement de la situation financière. Demande d'un crédit spécial pour le deuxième semestre 2007. Avenir de la salle, séance no 18 du 3 juillet 2007, chapitre 4.3, pp. 887-909

³ *Id*, chapitre 4.4

- *la collaboration avec les écoles professionnelles de musiques, d'art, de métiers du spectacle, de graphisme et de l'audiovisuel, de manière à développer des créations entre diverses disciplines artistiques ».*

Les Docks ont d'ailleurs toujours été attentifs à remplir au plus juste les objectifs fixés, si bien que le pourcentage de groupes locaux, régionaux et suisses programmés depuis l'ouverture des Docks, en 2005, se situe en moyenne à 37.88%.

Saisons	%age groupes locaux, régionaux et suisses
2005-2006 (demi-saison)	55.10%
2006-2007	48.15%
2007-2008	36.69%
2008-2009	29.67%
2009-2010	27.64%
2010-2011	31.61%
2011-2012 (en cours)	38.64%
Moyenne	37.88%

Le fléchissement du pourcentage, dès la saison 2007-2008, s'explique par la grave crise financière qu'ont traversé les Docks nécessitant l'intervention de la Ville de Lausanne (crédit spécial de fonctionnement pour l'assainissement de la situation financière, augmentation de la subvention et octroi d'un prêt remboursable). Parallèlement, la nouvelle direction des Docks a dû prendre des mesures pour sauver la salle. Les études menées ont révélé que les concerts de groupes suisses ou locaux étaient largement déficitaires. La mission de la direction a donc été, dans un premier temps, de limiter les pertes et redresser la situation financière, tout en continuant à programmer des groupes suisses en première partie.

A l'heure actuelle, la situation financière des Docks est stabilisée, ceux-ci ayant même commencé à rembourser en 2009 le prêt de Fr. 322'000.- octroyé par la Ville de Lausanne. Au 1^{er} janvier 2012, les versements des Docks à la Ville totalisent un montant de Fr. 222'000. Ainsi sur les Fr. 322'000.-, il ne leur reste plus que Fr. 100'000.- à rembourser.

Il convient toutefois aussi de tenir compte de la situation générale de l'industrie du disque. De plus en plus souvent, les labels, respectivement les maisons de productions des artistes internationaux, font la promotion de leurs nouveaux artistes (les « newcomers ») en les incluant aux tournées. Les Docks sont dès lors souvent mis devant le fait accompli et se trouvent dans l'impossibilité de programmer des artistes de la place. Il en va de même s'agissant des premières parties de soirée, où les producteurs de têtes d'affiches veulent souvent avoir leur mot à dire sur les choix effectués. Malgré ces éléments, il convient cependant de relever que le taux d'artistes suisses a sensiblement augmenté depuis la saison 2009-2010.

Question N° 2

A l'heure actuelle, comment est formulée cette mission des Docks ?

Réponse

La Municipalité répond à cette question dans le cadre du préambule ainsi que dans sa réponse à la question no 1.

Question N° 3

Quelle forme a pris la collaboration des Docks avec les artistes locaux au cours des dernières années (concerts en tête d'affiche, concerts d'ouverture, autres usages des Docks) ?

Réponse

En plus des concerts d'ouverture (voir réponse à la question n° 1 in fine) pour lesquels les Docks cherchent activement à placer des artistes locaux, régionaux et suisses, la salle programme également des soirées 100% helvétiques, afin de permettre à des artistes locaux, notamment, de lancer leur carrière. Dans ce cadre, les Docks en assurent la promotion en produisant des affiches et des flyers. Dès confirmation, les noms des groupes ou artistes sont ajoutés sur le site internet, annoncés par newsletter aux abonnés (6'000 personnes) et sur Facebook.

A côté de ces deux principaux types de collaboration, les Docks offrent aussi des résidences aux artistes ou groupes qui ont fait la demande, pour autant que cela soit possible compte tenu du calendrier. Ces derniers ne paient que le salaire du ou des techniciens nécessaires, la salle étant mise à disposition gratuitement.

Ainsi ces trois dernières années ont été accueillies en résidence aux Docks : The Raspoutine Smoked Band, Monkey 3, A Few Good Men, Ventura, Kruger, Explosion de Caca, Stress, P.M.T, Lazy Dalagan et Croix Bleu.

Quatre à cinq expositions (photo, dessin, peinture,...) par saison sont également organisées dans la galerie du café des Docks, toutes avec des artistes ou collectifs d'artistes locaux, régionaux ou suisses, à l'exception de celle de Richard Belia.

A relever aussi, pour les plus jeunes, les soirées organisées dans le cadre du projet socio-culturel Teenage clubbing. Ces soirées permettent à chaque fois en moyenne à quatre groupes de jeunes artistes locaux, âgés de 13 à 18 ans, ainsi qu'à des « Dj en herbe » de se produire aux Docks et pour certains de vivre leur première expérience scénique.

Question N° 4

Sur la base des activités de ces dernières années, quelle est l'évaluation de la Fondation pour les Musiques Actuelles et de la Municipalité par rapport à la mise en valeur des artistes locaux aux Docks ?

Réponse

L'évaluation, tant de la Fondation pour les musiques actuelles que de la Municipalité, est positive au vu de l'engagement constant, et cela dans un contexte difficile, de la direction de la salle des Docks envers les artistes locaux, régionaux et suisses. Il convient de rappeler que s'agissant des concerts d'ouverture, les Docks ne sont pas vraiment en position de force face aux gros labels pour imposer des artistes locaux. Cette situation n'exclut pas, lorsque la situation financière de la salle sera définitivement stabilisée, qu'un effort encore plus marqué pour le soutien aux artistes locaux soit effectué, impliquant toutefois pour l'institution une prise de risque financière plus grande. La Municipalité rappelle ici qu'à l'instar des autres institutions culturelles subventionnées, elle n'intervient pas dans la programmation des Docks.

Question N° 5

Quels ont été les éventuels obstacles à la collaboration entre les Docks et les artistes locaux, et est-ce qu'il existe une réflexion pour améliorer cette collaboration ?

Réponse

En complément à réponse à la question n° 1 in fine, la Municipalité précise qu'il n'y a pas d'obstacle entre une collaboration entre les Docks et les artistes locaux. Des réflexions sont en cours au sujet de collaborations avec les institutions, de formation musicale notamment, dans le but de permettre encore davantage un accès à la scène des Docks pour les musiciens locaux.

Lausanne, le 8 mars 2012